

CONDITIONS D'ACCÈS ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les présentes règles s'appliquent à tout visiteur de la MOONSHINE et ont pour but d'offrir à chacun un espace convivial et sécuritaire, dans le respect des uns et des autres.

Toute personne souhaitant accéder à l'établissement s'engage expressément à respecter toutes les clauses du présent règlement.

Le personnel de sécurité se réserve le droit d'opérer des contrôles en vue de vérifier le respect des présentes règles. Tout visiteur est tenu de coopérer lors du contrôle du bon respect des dispositions du présent règlement et de suivre les instructions qui leur sont données par les membres du service de sécurité afin de préserver la sécurité, le calme et l'ordre. En cas de refus la ou les personnes se verront refuser l'entrée ou accompagnées à la sortie.

L'accès pourra en outre être refusé :

A toute personne en possession d'une arme, d'objets dangereux ou de stupéfiants.

A toute personne en possession de bouteilles d'alcool ou de nourritures.

A toute personne s'étant vu précédemment refuser l'accès à l'établissement (trouble à l'ordre intérieur) lors d'une précédente visite.

Lorsque la capacité d'accueil de l'établissement est atteinte (tenant compte des réservations privées ou corporate préalablement effectuées) ou lorsque l'établissement est sur le point de fermer.

Lorsque l'établissement a, à titre exceptionnel, été privatisé.

À toute personne en état d'ivresse ou état anormal (notamment par l'effet de stupéfiants) observé par la sécurité.

A toute personne dont la tenue, l'attitude ou le comportement serait inapproprié ou menaçant et susceptible de mettre en péril la sécurité des personnes présentes et/ou le bon déroulement de l'évènement. Sont notamment visé toute tenue ou comportement qui serait manifestement de nature à provoquer autrui, inciter à la violence, la haine, la xénophobie, la haine raciale, ou tout type de discrimination.

A toute personne qui ne se présenterait pas avec une tenue décente et correcte, soit pour les hommes une chemise ou polo avec col, un pantalon classique (jeans sans trou, chino, pas de jogging ou autre survêtement de sport...) et chaussures fermées et pour les femmes pas de tenue qui pourrait être considérée comme une atteinte à la pudeur, pas de chaussures de types tongs, pas de tenue de sport, pas de maillot de bain, jeans sans trou.

A toute personne qui porterait un masque ou tout autre accessoire (cagoule, ...) empêchant de l'identifier.

A toute personne refusant de se soumettre et de respecter les présentes règles.

Dans l'enceinte de l'établissement, il est formellement interdit, sous peine d'exclusion définitive :

De porter sur soi tout objet contondant, acéré ou représentant un danger au regard du service de sécurité de l'établissement.

Être en état d'ivresse ou en état anormal (notamment par l'effet de stupéfiants) observé par la sécurité.

D'avoir une tenue, une attitude ou un comportement qui serait inapproprié ou menaçant et susceptible de mettre en péril la sécurité des personnes présentes et/ou le bon déroulement de l'évènement.

Sont notamment visé toute tenue ou comportement qui serait manifestement de nature à provoquer autrui, inciter à la violence, la haine, la xénophobie, la haine raciale, ou tout type de discrimination.

De consommer de la nourriture ou des boissons qui n'ont pas été servies par l'établissement

De faire preuve d'irrespect et/ou impolitesse et/ou agressivité envers les autres clients et/ou l'un des membres du personnel. Tout visiteur s'engage expressément à se conduire de façon courtoise envers le personnel et la gérance. Il veillera à ce que son comportement ne constitue pas une gêne pour les autres personnes présentes.

De faire usage de stupéfiants, d'en posséder ou d'en vendre.

De dérober, de ne pas respecter ou d'endommager les équipements mis à la disposition de la clientèle (mobilier, décoration, luminaires,...)

Pour votre sécurité et celle de notre personnel, l'établissement est sous vidéo surveillance.

SÉCURITÉ

La société HIGH SECURITY assure la sécurité du public et du site de la MOONSHINE 24h/24. Elle est reliée en permanence à la police de Mont-Saint-Guibert.

Nos agents de sécurité seront habilités à examiner le contenu des sacs et dans certaines situations exceptionnelles, à réaliser une fouille au corps.

DÉCORATION

Chaque année, nous accordons une importance particulière à la décoration du site de la MOONSHINE afin de vous offrir un cadre agréable. Nous vous prions de respecter ce travail et cet investissement. Toute détérioration ou vol de matériel sera sanctionné par une exclusion définitive de la MOONSHINE (pour la saison en cours et les saisons futures) et fera le cas échéant l'objet de poursuites judiciaires

VOISINAGE

Nous vous prions de bien vouloir respecter la quiétude du voisinage lorsque vous arrivez et quittez la MOONSHINE.